

## La valorisation des eaux et de la terre : une pratique agronomique durable

Dernière phase du cycle de l'eau en sucrerie, l'évacuation des eaux terreuses consiste à restituer l'eau excédentaire au milieu.

Avant rejet au milieu, les volumes d'eau excédentaires des sucreries peuvent passer par :

- un système intensif (stations d'épuration),
- un système semi intensif (lagunage),
- un système extensif (épandages d'eaux claires et/ou d'eaux terreuses),
- une combinaison des trois systèmes.

L'épandage des eaux terreuses est réalisé via un réseau qui permet leur évacuation directement durant la campagne sucrière. En France, huit sucreries pratiquent l'épandage direct de leurs eaux chargées en terre issues du lavage des betteraves. Elles sont situées dans des zones dont les sols présentent les caractéristiques adaptées. Le fait qu'elles sont éloignées des cours d'eau (Champagne, Picardie, Normandie) rend quasiment impossible la mise en place de stations d'épuration pour ces sucreries.



L'épandage est une bonne pratique de gestion de l'eau car :

- En hiver, durant la campagne, les eaux terreuses (issues du lavage des betteraves) sont remises en parcelles.
- • En été, durant les périodes sèches, les eaux décantées sont utilisées pour la pratique de l'irrigation.
- • Elle réduit l'érosion des terres. La terre qui s'accumule au fond des bassins par décantation est périodiquement retirée pour être remise aux champs. C'est un support de culture contrôlé, répondant à une norme NF. Ainsi, l'évacuation des eaux excédentaires et des terres de bassins contribuent à la bonne gestion des sols, en réduisant leur érosion par la restitution aux parcelles de la terre adhérente aux betteraves reçues par les usines.
- • Au plan agronomique, elle s'inscrit dans les plans de fertilisation des parcelles et permet de réduire les apports d'engrais minéraux en apportant de la potasse, de l'azote et du phosphore (le « trio » N/P/K de la fertilisation agricole).
- • Elle est strictement encadrée par l'administration, faisant l'objet de plans et de bilans contrôlés dans le cadre de la réglementation des installations classées.